



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 72790

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'effectif budgétaire autorisé des officiers généraux en 1975, en 1985, 1995 et pour l'année en cours. Aussi, il lui demande de préciser, sous forme de tableaux pour les années indiquées, le nombre de ces personnels par grade ou appellation dans les quatre armées, dans les armes et leurs services spécifiques - par exemple, pour l'armée de terre, le commissariat, le cadre spécial et le CTA (corps technique et administratif) -, ainsi que dans les quatre services communs qui sont le service de santé, la DGA (délégation générale pour l'armement), le service des essences et enfin le CGA (contrôle général des armées), organisme interarmées par excellence.

Texte de la réponse

Le tableau suivant présente, par grade, l'effectif budgétaire autorisé en officiers généraux pour chaque armée et service commun, pour la délégation générale pour l'armement et le contrôle général des armées, au titre des budgets votés de 1975, 1985, 1995 et de la loi de finances initiale pour 2002. Il comprend également l'effectif budgétaire autorisé au titre de la section commune qui correspond aux postes d'officiers généraux servant en administration centrale (personnels de direction militaires). Leur répartition par armée ou service n'est pas fixe et ils ne sont pas identifiés par grade. Les appellations ne font pas l'objet d'une identification budgétaire et sont intégrées dans les effectifs des généraux de division. Effectif budgétaire autorisé des officiers généraux ou assimilés

		1975		1985		1995		2002	
		Général	Général	Général	Général	Général	Général	Général	Général
		de	de	de	de	de	de	de	de
		division	brigade	division	brigade	division	brigade	division	brigade
Armée de terre	Armes (1)	67	130	67	127	67	126	62	111
	Commissaires (2)							3	8
Marine nationale	Armes	13	29	13	31	13	31	13	29
	Commissaires	1	6	1	6	1	6	1	6
Armée de l'air	Armes	15	42	17	39	18	43	18	41
	Commissaires (3)			1	5	1	5	1	5

Gendarmerie nationale		3	10	5	13	7	16	9	17
Délégation générale pour l'armement	Ingénieurs de l'armement	65	65	61	68	61	62	53	57
	Ingénieurs des études et techniques d'armement (4)						2		2
Service de santé	Médecins	18	36	19	36	19	38	18	33
	Pharmaciens chimistes	2	4	1	3	2	4	2	2
	Vétérinaires biologistes (5)			1		1		1	
Service des essences (6)						1	2	1	2
Contrôle général des armées		48		52		52		49	
Section commune		58		63		64		65	
Total général		612		629		642		609	

(1) Le cadre spécial et le corps technique et administratif de l'armée de terre sont inclus.

(2) Identification budgétaire intervenue en 2000.

(3) Identification budgétaire intervenue en 1977.

(4) Identification budgétaire intervenue en 1986.

(5) Identification budgétaire intervenue en 1977.

(6) Identification budgétaire intervenue en 1986.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72790

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 février 2002, page 645

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2007